



29D. Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre

Contexte :

La fonction d'élagueur est liée à deux éléments déterminants : la sécurité et la technicité.

Le professionnalisme des salariés et des chefs d'entreprise est une composante devenue indispensable pour exercer en toute légalité.

Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008 et à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007.

Objectifs de la formation :

- Choisir et utiliser les techniques de grimpe et de déplacement appropriées
- Travailler en sécurité dans les arbres et être en conformité avec la réglementation

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Avoir suivi et acquis le module : Technique de grimpe et de déplacement en sécurité – initiation.

Ne pas être sujet au vertige : **hauteur de travail 20 mètres.**

Important :

Venir avec son matériel d'élagage homologué.

La formation est limitée à **8 participants.**

Contenu :

- Rappel sur les vérifications journalières du matériel spécifique de grimpe, déplacement et de travail
- Rappel des différentes techniques d'ascension en sécurité : différentes techniques de grimpe (foot lock), avantages et inconvénients
- Rappel sur la sécurisation du chantier d'élagage
- Choix du ou des points d'ancrage en fonction des caractéristiques de l'arbre et de la technique de déplacement utilisée
- Le matériel utilisé pour grimper : les normes, la mise aux normes du matériel et l'évolution de ces normes
- Les vérifications obligatoires, contrôles à effectuer sur le matériel et les règles de sécurité à respecter
- Positionnement des cordes et du grimpeur pendant le travail et pour la descente en toute sécurité
- Stabilisation au poste de travail, différentes techniques de déplacement et travail en sécurité
- Positionnement des cordes et du grimpeur pendant le travail et pour la descente en toute sécurité

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des exemples, des photos en face à face, des démonstrations et des mises en situations pratiques (avec apport de corrections par individu et par rapport aux pratiques habituelles), en alternance, dans la progression du stage sur sites arborés.

Evaluation de la formation

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenants :

David CHOLLEY, Paysagiste et grimpeur-élagueur

Antoine TACQUARD, Arboriste

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA



Durée

28 heures
4 jours non
consécutifs

Dates

Groupe 1
22-23-26-27 février 2018
Groupe 2
(ouverture si groupe 1 complet)
1-2-5-6 mars 2018



Lieu

Rouffach et site d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	224 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).

Spécificités du parcours

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
 - ↪ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
 - ↪ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide